



Proces verbal de saisie vente

Par **alex83**, le **28/06/2010** à **08:53**

Bonjour,

J'ai reçu par courrier, une injonction de payer rendue par le tribunal le 04/02/2003 sous la forme exécutoire. Accroché à celle-ci, y a un acte de procès verbal de saisie-vente.

Que dois-je faire ?

D'avance? merci.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **28/06/2010** à **20:22**

bjr,

la saisie-vente est une forme de saisie des meubles corporels.

vous créancier possède un titre exécutoire (jugement d'un tribunal). la procédure commence par un commandement à vous notifié par un huissier de justice. en principe ce document contient injonction du débiteur de communiquer différents renseignements.

vous pouvez obtenir la faculté de vendre à l'amiable les meubles saisissables.

à défaut d'accord on procède à une vente publiques aux enchères.

avant toute saisie l'huissier vous réitérera la demande de paiement.